

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE NOYERS-SUR-CHER**

L'an deux mil dix-huit, le trois mai, à 19 h 00, le conseil municipal de la commune de Noyers-sur-Cher, légalement convoqué le 27 avril 2018, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Philippe SARTORI, maire.

Tous les membres en exercice étaient présents sauf :

Excusés :

M. André COUETTE, ayant donné pouvoir à M. Joël DAIRE
M. Christian LAURENT, ayant donné pouvoir à Mme Sylvie BOUHIER
Mme Marie-France MOREAU, ayant donné pouvoir à M. Philippe SARTORI

En vertu de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, est désignée en tant que secrétaire de séance : Mme Patricia ETIENNE

Nombre de conseillers en exercice : 22
Nombre de conseillers présents : 19
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de conseillers votants : 22

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2018, rédigé sous le contrôle du secrétaire de séance, Mme Clotilde MASSARI et préalablement transmis à chaque membre du conseil municipal, est approuvé à l'unanimité.

Etat des décisions du maire

M. le Maire rappelle que l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales stipule que le maire doit rendre compte, à chacune des réunions du conseil municipal, des décisions qu'il a prises en vertu des délégations qu'il a reçues du conseil municipal.

Dans le respect de cet article, M. le maire rend compte de la décision suivante :

Décision n° 2018-10 du 30 avril 2018 : Bail d'un local à usage professionnel avec M. Hervé LAVEYSSIERE

2018/27 – Décisions modificatives du budget principal

M. Joël DAIRE, adjoint chargé des finances et du budget, présente au conseil municipal les décisions modificatives au budget principal de la commune détaillées comme suit :

→ **Décision modificative n° 01-2018-M14 (virement de crédits en section d'investissement)**

Libellé	Imputation en dépenses		Crédits annulés
	Chapitre	Article	
Aménagement des services techniques	20	2031	- 40 848,00 €
Total			- 40 848,00 €

Libellé	Imputation en recettes		Crédits ouverts
	Chapitre	Article	
Aménagement des services techniques	23	2313	40 848,00 €
Total			40 848,00 €

→ **Décision modificative n° 02-2018-M14 (ouverture de crédits en section d'investissement)**

Libellé	Imputation en dépenses		Crédits ouverts
	Chapitre	Article	
Aménagement des services techniques	23	2313	240 000 €
Rénovation de l'éclairage public (4 ^{ème} tranche)	23	2315	12 000 €
Total			252 000 €

Libellé	Imputation en recettes		Crédits ouverts
	Chapitre	Article	
Subvention Etat (DETR)	13	1341	240 000 €
Subvention CCVal2C (voûte)	13	13251	12 000 €
Total			252 000 €

✓ Entendu l'exposé de M. Joël DAIRE ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

☞ adopte les décisions modificatives n° 01-2018-M14 et 02-2018-M14 au budget principal de la commune telle que détaillées dans les tableaux ci-dessus.

Nombre de votants : 22
Votes POUR : 22
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Certifiée exécutoire
Compte-tenu de la transmission en sous-préfecture le 9 mai 2018
et de l'affichage le 9 mai 2018

2018/28 – Réalisation d'un emprunt pour la requalification de la friche « Champion » et l'aménagement du bâtiment en ateliers municipaux

M. Joël DAIRE, adjoint chargé des finances, expose ce qui suit :

Le budget primitif 2018 prévoit la réalisation d'un emprunt à hauteur de 500 000 € pour le financement des travaux de requalification de la friche « Champion » et d'aménagement du bâtiment en ateliers municipaux.

En effet, le montant du projet est évalué à 1 100 000 € TTC incluant le coût des travaux, les frais de maîtrise d'œuvre, d'études et de parution des consultations.

Une consultation a été lancée auprès du Crédit Agricole Val de France, de la Caisse d'Epargne Loire-Centre et de la Banque Postale pour un emprunt de 500 000 € à taux fixe, remboursable trimestriellement et à échéance constante sur une durée de 25 ans.

Les propositions établies par les établissements bancaires sont les suivantes :

- Crédit Agricole Val de France : prêt au taux fixe de 1,72 % assorti d'une commission de 400 €
- Caisse d'Epargne Loire-Centre : taux fixe de 1,91 % assorti d'une commission de 750 €
- Banque Postale : taux fixe de 1,87 % assorti d'une commission de 500 €

M. DAIRE propose de retenir la proposition établie par le Crédit Agricole Val de France.

Le conseil municipal,

- ✓ Entendu l'exposé de M. Joël DAIRE ;
- ✓ Vu l'article L2337-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ✓ Vu le budget primitif 2018 voté par délibération n° 2018-22 du 29 mars 2018 ;

- ✓ Considérant le projet de requalification de la friche « Champion » et d'aménagement du bâtiment en ateliers municipaux.
- ✓ Vu la délibération n° 2018-25 du 29 mars 2018 portant attribution des marchés pour les travaux de dépollution/démolition du bâtiment « Champion » ;
- ✓ Considérant que les collectivités ne peuvent souscrire des emprunts que pour financer des projets d'investissement ;
- ✓ Vu les propositions du Crédit Agricole Val de France, de la Caisse d'Epargne Loire-Centre et de la Banque Postale ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⊖ Contracte auprès du Crédit Agricole Val de France un emprunt d'un montant de 500 000 € (cinq cent mille euros) destiné à financer les travaux de requalification de la friche « Champion » et d'aménagement du bâtiment en ateliers municipaux ;
- ⊖ Approuve les caractéristiques de l'emprunt, à savoir :
 - ⇒ durée : 25 ans
 - ⇒ taux d'intérêt : 1,72 % fixe
 - ⇒ périodicité : 80 échéances trimestrielles constantes de 6 162,38 €
 - ⇒ disponibilité des fonds : dès la signature du contrat et au plus tard 6 mois après cette date
 - ⇒ commission de mise en place : 400 €
- ⊖ S'engage pendant toute la durée du prêt à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des intérêts et du capital de l'emprunt ;
- ⊖ Autorise le maire, ou son adjoint suppléant, à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées.

Nombre de votants : 22
Votes POUR : 22
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Certifiée exécutoire
Compte-tenu de la transmission en sous-préfecture le 9 mai 2018
et de l'affichage le 9 mai 2018

2018/29 – Demandes de subvention auprès de la Région Centre-Val de Loire et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour l'acquisition d'une balayeuse desherbeuse et d'une débroussailleuse

M. Jean-Jacques LELIEVRE, maire-adjoint en charge de la voirie et du cadre de vie, expose ce qui suit :

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'utilisation des produits phytosanitaires est interdite pour l'entretien des espaces publics. Nos services techniques doivent adapter leurs méthodes d'intervention notamment concernant l'entretien de la voirie. Afin de faciliter l'accomplissement de cette mission, la commune envisage d'investir dans du matériel de désherbage respectueux de l'environnement par l'acquisition :

- d'une balayeuse desherbeuse pour un coût de 51.305,22 € HT
- d'une débroussailleuse pour un coût de 2.212,00 € HT

L'acquisition de ces équipements pourrait être financée par la Région Centre val de Loire, via le Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais, et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Le conseil municipal,

- ✓ Entendu l'exposé de M. Jean-Jacques LELIEVRE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ Sollicite des aides financières auprès de la Région Centre Val de Loire au titre du contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais et auprès l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne selon le plan de financement suivant ;

DEPENSES		RECETTES	
balayeuse desherbeuse	51 305,22 €	Agence de l'Eau	21 406,88 €
débroussailleuse	2 212,00 €	Région	21 400,00 €
		Autofinancement	10 710,34 €
TOTAL	53 517,22 €	TOTAL	53 517,22 €

- ☞ Autorise le maire, ou son adjoint suppléant, à signer tout document afférent à la présente délibération.

Nombre de votants : 22

Votes POUR : 22

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

Certifiée exécutoire
Compte-tenu de la transmission en sous-préfecture le 9 mai 2018
et de l'affichage le 9 mai 2018

2018/30 – Demande d'inscription au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) d'un sentier de découverte

M. Philippe SARTORI, maire, expose ce qui suit :

La commune de Noyers-sur-Cher a créé en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels Centre-Val de Loire et la Ligue de Protection des Oiseaux un sentier de découverte.

Cette boucle, qui traverse les espaces naturels aux bords du Cher classées en zone Natura 2000, permettra aux randonneurs, à l'aide de supports téléchargeables, d'observer et de connaître la faune et la flore dans leur environnement naturel.

Ce parcours pourrait être inscrit au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) relatif aux sports et activités de nature.

Le conseil municipal,

- ✓ Entendu l'exposé de M. Philippe SARTORI

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ Demande l'inscription du sentier de découverte créé en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels Centre-Val de Loire et la Ligue de Protection des Oiseaux au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de Loir-et-Cher ;
- ☞ Autorise le Maire, ou à son adjoint suppléant, à signer tout document afférent à la présente délibération.

Nombre de votants : 22

Votes POUR : 22

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

Certifiée exécutoire
Compte-tenu de la transmission en sous-préfecture le 9 mai 2018
et de l'affichage le 9 mai 2018

2018/31 – Demandes d'adhésion au syndicat intercommunal de vidéo-protection des communes de Châtillon-sur-Cher, Dhuizon, Lassay-sur-Croisne, Sassay et Yvoy-le-Marron

M. Jean-Jacques LELIEVRE, maire-adjoint en charge de la voirie et du cadre de vie, expose ce qui suit :

Par délibération du 20 mars 2018, le syndicat intercommunal de vidéo protection a accepté l'adhésion des communes de Châtillon-sur-Cher, Dhuizon, Lassay-sur-Croisne, Sassay et Yvoy-le-Marron au syndicat.

Conformément à l'article L2337-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes membres du syndicat intercommunal de vidéo protection disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'admission des nouvelles communes.

Le conseil municipal,

- ✓ Entendu l'exposé de M. Jean-Jacques LELIEVRE
- ✓ Vu l'article L2337-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ Accepte l'adhésion des communes de Châtillon-sur-Cher, Dhuizon, Lassay-sur-Croisne, Sassay et Yvoy-le-Marron au syndicat intercommunal de vidéo protection.

Nombre de votants : 22
Votes POUR : 22
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Certifiée exécutoire
Compte-tenu de la transmission en sous-préfecture le 9 mai 2018
et de l'affichage le 9 mai 2018

2018/32 – Vœu pour le maintien du réseau ferroviaire du quotidien

M. Philippe SARTORI, maire, expose ce qui suit :

Le 15 février dernier, Jean-Cyril Spinetta, ancien PDG d'Air France, a remis son rapport « Pour l'avenir du transport ferroviaire » au premier Ministre et à la Ministre des Transports. L'objectif affiché par le gouvernement était de préparer une refonte du système ferroviaire en vue d'un marché pleinement ouvert à la concurrence.

Les propositions qui sont faites dans ce rapport semblent pourtant aller à l'inverse de ce dont nos territoires ont besoin pour leur développement : parmi les propositions principales figure la fin des investissements sur le réseau ferroviaire secondaire, sur lequel circulent pourtant de très nombreuses lignes régionales, et leur fermeture rapide, laissant ensuite aux Régions la liberté de reprendre seules et sans contrepartie financière la réouverture et l'entretien de ces tronçons.

En Centre-Val de Loire, ce sont ainsi 6 lignes qui sont désignées comme « héritées d'un temps révolu » et pour lesquelles la fermeture est considérée à court ou moyen terme : Paris-Châteaudun-Vendôme-Tours, Chartres-Courtalain, Tours-Chinon, Tours-Loches, Salbris-Valençay et Bourges-Montluçon. La proposition concrète est d'y stopper les investissements, laissant ainsi les voyageurs avec des temps de parcours allongés et des conditions de sécurité dégradées, et ce jusqu'à la fermeture définitive par SNCF Réseau.

Cette préconisation inique laisserait demain à la Région la responsabilité de financer seule les travaux nécessaires au maintien du service et d'assumer les coûts d'entretien des infrastructures. Pourtant, chacun sait que cela est dès aujourd'hui totalement hors de portée pour les finances régionales et revient à condamner partout en France comme dans notre région, le service public ferroviaire.

Cette proposition, accompagnée d'une recommandation d'augmenter les péages ferroviaires sur le reste du réseau national, est une insulte à l'ensemble de nos territoires ruraux. Vivre en ruralité n'est ni folklorique ni anecdotique : c'est le choix d'un français sur cinq et il n'est pas acceptable, comme le propose le rapport, de réserver l'offre ferroviaire aux liaisons grande vitesse entre les métropoles ou aux zones périurbaines.

Par courrier du 28 février 2018, M. François BONNEAU, Président du conseil régional Centre-Val de Loire, sollicite dans la continuité du vœu émis par les élus régionaux, l'adoption d'un vœu similaire par la commune de Noyers-sur-Cher visant au maintien du réseau ferroviaire du quotidien.

Le conseil municipal,

✓ Entendu l'exposé de M. Philippe SARTORI ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ Dénonce sans réserve les propositions du rapport Spinetta d'un abandon progressif du réseau ferroviaire de proximité ;
- ☞ Condamne le démantèlement par l'échelon national de politiques publiques essentielles pour l'aménagement équilibré du territoire ;
- ☞ Demande au Gouvernement de ne pas suivre cette voie et à proposer, au contraire, une stratégie de régénération du réseau ferroviaire afin de le pérenniser ;
- ☞ Interpelle l'ensemble des parlementaires de notre Région afin qu'ils ne soutiennent pas, le moment venu, une loi qui viendrait condamner ces lignes de proximité et d'aménagement du territoire.

Nombre de votants : 22

Votes POUR : 22

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

Certifiée exécutoire

Compte-tenu de la transmission en sous-préfecture le 9 mai 2018

et de l'affichage le mai 9 2018

2018/33 – Vœu pour le maintien de la présence du service public des finances publiques de Saint-Aignan

M. Philippe SARTORI, maire, expose ce qui suit :

MM. Joël DAIRE et Jean-Jacques LELIEVRE ont récemment rencontré le Directeur départemental des finances publiques qui a fait part du projet de fermeture du Centre des finances publiques de Saint-Aignan programmé.

La fermeture de ce service engendrera un préjudice pour l'ensemble des habitants du secteur de Saint-Aignan. En effet, la proximité et le contact physique sont indispensables pour les recevoir et les conseiller.

Il est indispensable de maintenir ce service autant pour les communes que pour les usagers, et particulièrement pour les personnes âgées, les personnes de condition modeste et celles ne possédant pas d'équipement informatique, qui seront contraintes de se déplacer parfois avec difficulté.

Son maintien constitue un enjeu important pour le service public et, dans un contexte de crise économique profonde et durable, un enjeu indispensable pour le soutien aux économies locales et la cohésion sociale.

Par ailleurs, la disparition de ce service public de proximité en milieu rural va à l'encontre du respect du principe d'égalité d'accès et d'égalité de traitement de tous les citoyens. Elle concourt à la désertification des communes rurales et ne contribue pas au respect des engagements de l'Etat en matière de maintien des services publics en milieu rural et du principe d'égalité d'accès aux services publics pour les citoyens sur l'ensemble du territoire national.

M. SARTORI propose au conseil municipal l'adoption d'un vœu visant au maintien du service public des finances publiques de Saint-Aignan.

Le conseil municipal,

✓ Entendu l'exposé de M. Philippe SARTORI ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ Demande à la Direction générale des Finances publiques de surseoir au projet de fermeture du Centre des finances publiques de Saint-Aignan et de mettre en place une véritable concertation avec les élus locaux en vue d'envisager les différentes possibilités de maintien de la présence de ce service public localement.

Nombre de votants : 22

Votes POUR : 22

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

<p><i>Certifiée exécutoire</i> <i>Compte-tenu de la transmission en sous-préfecture le 9 mai 2018</i> <i>et de l'affichage le 9 mai 2018</i></p>

Informations diverses

- ⇒ Mme BOUHIER fait part de son regret du retrait par leurs parents de deux enfants de la classe découverte organisée du 4 au 8 juin 2018 dans le PNR de la Brenne malgré les engagements qu'ils avaient pris en 2017. Ces désistements auront une répercussion financière pour les autres parents et la municipalité. Un courrier a été adressé aux parents pour leur signaler cette incorrection.
Exposition des élèves de l'école maternelle sur le thème des animaux organisée à la chapelle Saint-Lazare le 8 juin 2018
- ⇒ Mme TURPIN remercie les personnes qui l'ont aidée lors du banquet des aînés le 1^{er} avril : Sylvie BOUHIER, André COUETTE, Jean-Jacques LELIEVRE, Jeany LORON, Albert RETY, Jacques MOREAU, Jean-Jacques ROSET, Michel VERDELET, Frédéric MASSOLO, Jean-Claude TURPIN et Bernard BOUHIER, Elena ROSET, Claude LELIEVRE, Danielle CARRE, Nadia VAUGEL, Solange RETY, Catherine LAURENT, Michèle BRULE, Edith MASSOLO et M. Stéphane DAVAL pour son apéritif musical
Cérémonie du 8 mai : rassemblement à l'ancienne mairie à 11h15
Vendredi 25 mai à 14h30 à la salle des fêtes : réunion participative organisée par le gendarme BESNARD
Dimanche 27 mai : Fête de la Feuillée dans le parc de la Mairie
- ⇒ M. VAUVY informe de l'inauguration du sentier de découverte à l'occasion de la Fête de la Feuillée. Le départ est programmé le dimanche 27 mai 2018 à 9h00 au niveau de la distillerie. La Ligue de Protection des Oiseaux sera présente et apportera toutes les explications sur les oiseaux à observer. Un vin d'honneur sera offert par la municipalité.
- ⇒ M. ROSET fait part des remerciements des pêcheurs aux services techniques pour la tonte de l'herbe le long du canal de Berry et la préservation enherbée des berges.
- ⇒ Mme DAMERON indique que la lettre d'information municipale sera distribuée les 21 et 22 mai.
Vernissage de la 1^{ère} exposition de la saison culturelle à la chapelle Saint-Lazare programmée le vendredi 15 juin.
La nouvelle présidente de l'association, Madame Monique CRECHET, souhaite relancer les vélos fleuris. Un contact a été pris avec Mme TURPIN à cet effet.
- ⇒ M. SARTORI informe des courriers de remerciement reçus du Foyer laïque pour les subventions accordées au Foyer laïque et aux Restos du Cœur et de l'association des conciliateurs de justice de Loir-et-Cher pour la subvention attribuée.

M. SARTORI clôt la séance à 20 h 00.

Récapitulatif des points inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du 29 mars 2018

N° d'ordre	Délibérations	Rapporteurs
2018/27	Décisions modificatives du budget principal	M. DAIRE
2018/28	Réalisation d'un emprunt pour la requalification de la friche « Champion » et l'aménagement du bâtiment en ateliers municipaux	M. DAIRE
2018/29	Demandes de subvention auprès de la Région Centre-Val de Loire et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour l'acquisition d'une balayeuse desherbeuse et d'une débroussailleuse	M. LELIEVRE
2018/30	Demande d'inscription au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) d'un sentier de découverte	M. SARTORI
2018/31	Demandes d'adhésion au syndicat intercommunal de vidéo-protection des communes de Châtillon-sur-Cher, Dhuizon, Lassay-sur-Croisne, Sassay et Yvoy-le-Marron	M. LELIEVRE
2018/32	Vœu pour le maintien du réseau ferroviaire du quotidien	M. SARTORI
2018/33	Vœu pour le maintien du service public des finances publiques de Saint-Aignan	M. SARTORI

N° d'ordre	Autres points à l'ordre du jour	Rapporteur
1	Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 mars 2018	Mme MASSARI
2	Décisions du Maire	M. SARTORI